

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00064

Numéro SIREN : 352 588 727

Nom ou dénomination : URBAT PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2022 sous le numéro de dépôt 16644

Calli enfoncé à l'original.

URBAT PROMOTION
Société par actions simplifiée
Au capital de 40.167.600 euros
Résidence Oxygène-1401 Avenue du Mondial 98
CS 68214 - 34 965 Montpellier Cedex 2
352 588 727 RCS Montpellier

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
EN DATE DU 08 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt et deux,
Le huit avril,

Dans les locaux de la société VINCI IMMOBILIER à Boulogne Billancourt (92100) – 59 rue Yves Kermen,

La soussignée,

La société VINCI IMMOBILIER, société par actions simplifiée au capital de 39 600 000 euros, dont le siège social est à Boulogne Billancourt (92100) – 59 rue Yves Kermen, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 722 026 226,

Représentée par Monsieur Olivier de la Roussière, Président,

Agissant en qualité de seul actionnaire de la société URBAT PROMOTION dénommée en tête des présentes (ci-après la « Société »),

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

La société VINCI IMMOBILIER est devenue actionnaire unique de la société URBAT PROMOTION consécutivement à la cession d'actions intervenue le 15 janvier 2021.

Des modifications ont été apportées aux statuts pour mettre notamment en place des nouvelles modalités et conditions de gestion de la Société. Ainsi, il est mis en place un nouveau Conseil de Surveillance composé de 3 membres au minimum.

Ainsi, le 29 avril 2021, par décision d'associé unique Monsieur Bruno DERVILLE a été nommé membre du Conseil de Surveillance.

Monsieur Bruno DERVILLE ayant quitté ses fonctions au sein du groupe VINCI IMMOBILIER, la société VINCI IMMOBILIER souhaite en conséquence procéder en conséquence à la réorganisation du Conseil de Surveillance.

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Révocation de Monsieur Bruno DERVILLE de son mandat de membre du Conseil de Surveillance
- Nomination en son remplacement de Madame Virginie LEROY en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION (*Révocation d'un membre du Conseil de Surveillance*)

En conséquence de la cessation des fonctions de Monsieur Bruno DERVILLE au sein du groupe VINCI IMMOBILIER, l'actionnaire unique décide de mettre fin au mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Bruno Derville à effet de ce jour.

DEUXIEME DECISION (*Nomination de Madame Virginie LEROY en qualité de membre du Conseil de Surveillance*)

En conséquence de la décision prise ci-dessus, rappelant que le Conseil de Surveillance est composé de 3 membres minimum, l'actionnaire unique, décide de nommer, avec effet immédiat à compter de ce jour, en qualité de membre du Conseil de surveillance conformément aux statuts de la Société Madame Virginie LEROY pour une durée correspondant au temps restant à courir du mandat de son prédécesseur et qui prendra ainsi fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée en 2024 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.

Madame Virginie LEROY a déclaré par avance accepter lesdites fonctions si elles venaient à lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

TROISIEME DECISION (*Pouvoir en vue des formalités*)

L'actionnaire unique de la Société confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent acte sous seing privé en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales requises.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par l'actionnaire Unique également Président de la Société.

**L'actionnaire unique et Président
VINCI IMMOBILIER**
Représentée par Monsieur Olivier de la Roussière

